

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020

DELIBERATION N°2020.00044

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -
COMMUNE DE L'HORME - ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ZERO-
PHYTOSANITAIRE ET D'UN BROYEUR DE VEGETAUX ET AMELIORATION
ACOUSTIQUE ET ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 14 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 86

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 96

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BARGAIN,
M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST,
M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR,
Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI,
M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO
CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORQUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,
Mme Anne-Françoise VIALEON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

Le 04 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-2020127-0202000440

DATE D'APPHICATION: 04 Février 2020

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Eric BARGAIN,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Lionel BOUCHER, Mme Anne DE BEAUMONT,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Luc FRANCOIS,
M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christiane RIVIERE, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE L'HORME - ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ZERO- PHYTOSANITAIRE ET D'UN BROYEUR DE VEGETAUX ET AMELIORATION ACOUSTIQUE ET ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les opérations d'achat d'équipements d'entretien des espaces verts « zéro phytosanitaire », sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Les travaux d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments communaux existants, menés dans le cadre d'une réflexion globale portée sur l'ensemble du bâtiment (avec priorisation des travaux selon les gains énergétiques et environnementaux attendus), ainsi que les travaux d'amélioration acoustique de bâtiments sensibles existants, dans un objectif de lutte contre le bruit, sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique »

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité ;
- matériaux et filières ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

La commune de L'Horme sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour l'acquisition d'équipements d'entretien zéro-phytosanitaire pour les espaces verts et d'un broyeur de végétaux, ainsi que pour l'amélioration énergétique et acoustique des bâtiments communaux.

II. Acquisition d'équipements d'entretien zéro-phytosanitaire pour les espaces verts et d'un broyeur de végétaux

Dans la continuité de sa démarche, la commune de L'Horre souhaite acquérir de nouveaux équipements d'entretien zéro-phytosanitaire pour ses espaces verts (tondeuse à gazon mulching, débroussailleuse), ainsi qu'un broyeur de végétaux. En effet, son objectif est de favoriser la préservation de l'environnement et de la qualité des eaux et des sols, ainsi que la protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et des habitants. De plus, il s'agit également pour la commune de réduire le volume des déchets verts en les valorisant comme broyat (compost ou paillis).

Le coût total d'opération est estimé à 30 258,50 € HT intégralement éligible.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de L'Horre s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 63 758,56 €. A ce jour, une partie de cette enveloppe a déjà été attribuée à la commune. Le solde est de 41 898,68 €.

Comme suite à la demande de la commune et conformément aux règles de fonctionnement expliquées dans la partie I., il est donc proposé une aide à hauteur de 15 129,25 € pour ce projet.

En déduisant le montant du fonds de concours (soit 15 129,25 €), le solde restant à consommer serait désormais de 26 769,43 €.

La commune n'a pas sollicité d'autre aide financière.

III. Amélioration énergétique et acoustique des bâtiments communaux

La commune de L'Horre a également pour projet d'améliorer l'acoustique des restaurants scolaires. A ce jour, quatre salles de restaurants scolaires sont réparties sur deux sites, accueillant 180 élèves par jour. Le nombre important et croissant d'élèves et l'aménagement des locaux contribuent à accroître l'exposition aux nuisances sonores des élèves et encadrants. Dans le prolongement d'une étude technique, la commune a décidé d'installer des rideaux acoustiques (matière micro-porée) permettant d'absorber le bruit tout en laissant passer la lumière grâce à un coefficient d'absorption allant de 0.6 à 0.8 secondes.

Par ailleurs, une analyse des consommations énergétiques de l'espace culturel La Buire a fait ressortir que l'éclairage de la salle de spectacle est un poste important en termes de consommations d'énergie. Aussi, la commune a décidé de remplacer les projecteurs Lampe Tungstène (1000 Watts) par des projecteurs LED (200 Watts).

Le coût total d'opération est estimé à 20 455,82 € HT, intégralement éligible.

Comme suite à la demande de la commune et conformément aux règles de fonctionnement expliquées dans la partie I., il est donc proposé une aide à hauteur de 10 227,91 € pour ce projet.

La commune n'a pas sollicité d'autre aide financière.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de L'Horre pour l'acquisition d'équipements d'entretien zéro-phytosanitaire pour les espaces verts et d'un broyeur de végétaux d'un montant maximum de 15 129,25 € ;**

- autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de L'Horme pour l'amélioration énergétique et acoustique des bâtiments communaux d'un montant maximum de 10 227,91 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions d'attribution de ces fonds de concours;
- les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 2041412 du budget Développement durable – destination DDCLIMAT de l'exercice 2020, sous réserve de l'adoption du BP 2020.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU